

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère scolaire au titre de l'année 2023

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Dans le domaine de l'enseignement, la ville de Nouméa accompagne traditionnellement les différents projets éducatifs, contrats d'objectifs ou projets d'amélioration des conditions d'accueil des élèves, présentés par les associations ou groupements à caractère scolaire.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions formulées par onze groupements et associations dont les activités participent activement à la vie éducative et qu'il apparaît opportun de soutenir financièrement.

La liste des demandes de subvention est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à onze groupements et associations pour un montant total de 2 914 000 francs CFP dont 1 954 000 francs CFP en fonctionnement et 960 000 francs CFP en investissement.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 30 juin 2023

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE SCOLAIRE RETENUES - FONCTIONNEMENT

Budget annuel subventions de fonctionnement : 4 350 000 F/CFP
 Budget déjà attribué : 2 226 000 F/CFP
 Reliquat budget : 2 124 000 F/CFP
 Proposition d'attribution du SVE : 1 954 000 F/CFP
 Disponible après proposition du SVE : 170 000 F/CFP

NOM DU GROUPEMENT	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2022 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2023 (F/CFP)
OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - VALLEE DU TIR	-	Aide au renouvellement de l'opération «Embellissons nos écoles 2023»	400 000 F	2 730 000 F	Partenariat OCCE-NC : 80 000 F Province Sud : 700 000 F Province Nord : 400 000 F Province Iles : 300 000 F Commune du Mont-Dore : 200 000 F Commune de Dumbéa : 200 000 F Commune de Païta : 150 000 F Commune de Lifou : 200 000 F Commune de Maré : 100 000 F	Pas de demandes formulées mais demande de report validée par le 1 ^{er} adjoint de subventions attribuées en 2021 et utilisées en 2022 sur les mêmes projets : 1 000 000 F	400 000 F
	-	Aide au financement du transport des élèves dans le cadre des répétitions et spectacles annuels des écoles publiques de la commune de Nouméa	600 000 F	1 270 000 F	OCCE : 60 000 F Ventes de places et de programmes : 610 000 F		600 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE HENRIETTE GERVOLINO	-	Aide au financement du séjour de 23 élèves de la classe de CM2B à Poé du 17 au 21 juillet 2023 dans le cadre du projet «Activités physiques de pleine nature»	100 000 F	274 725 F	Province Sud : 143 240 F APE : 21 485 F Ventes diverses : 10 000 F	Projet APPN à Poé : 100 000 F	100 000 F

NOM DU GROUPEMENT	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2022 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2023 (F/CFP)
COOPERATIVE DE L'ECOLE EDMOND DESBROSSE	-	Aide au financement du séjour de 17 élèves de la classe de CM1/CM2 à Poé du 23 au 27 octobre 2023 dans le cadre du projet «Activités physiques de pleine nature»	75 000 F	240 880 F	Province Sud : 115 100 F Ventes diverses : 50 780 F	Projet APPN à Poé : 100 000 F	75 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE DANIEL TALON	-	Aide au financement du séjour de 24 élèves de la classe de CM2 à Poé du 23 au 27 octobre 2023 dans le cadre du projet «Activités physiques de pleine nature»	100 000 F	290 580 F	Province Sud : 164 960 F Coopérative : 25 620 F	Projet APPN à Poé : 100 000 F	100 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE GUSTAVE LODS	-	Aide au financement de matériels et de mobiliers pour l'aménagement d'un coin d'activités pour les 12 élèves de la classe de CLIS ayant un niveau de petite section de maternelle. Cet espace permettra de favoriser le langage et le vivre ensemble	70 000 F	150 000 F	Province Sud : 50 000 F Lions club de Nouméa : 30 000 F	0 F	45 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE CHRISTINE BOLETTI	-	Aide au financement du séjour de 15 élèves de la classe de CM2A à Térémba du 8 au 11 novembre 2023 dans le cadre du projet «Classe patrimoine»	90 000 F	269 539 F	Province Sud : 96 000 F Organismes sociaux : 50 000 F Ventes diverses : 33 539	Projet «Classe patrimoine» à Térémba : 50 000 F	90 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE FRANÇOIS GRISCELLI	-	Aide au financement de matériels et de mobiliers modulables et flexibles pour aménager la classe de CP/CE1 dite «flexible». L'objectif est de faire correspondre l'espace classe au besoin des élèves	100 000 F	324 671 F	Coopérative et APE : 54 671 F Province Sud : 170 000 F	0 F	54 000 F

NOM DU GROUPEMENT	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2022 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2023 (F/CFP)
COOPERATIVE DE L'ECOLE MARGUERITE ARSAPIN	-	Aide financière pour l'organisation d'activités festives avant la fermeture définitive de l'école. L'école compte actuellement 72 élèves	40 000 F	190 000 F	Coopérative : 100 000 F Ventes diverses : 50 000 F	Organisation d'animations de fin d'année : 49 500 F	40 000 F
ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES INTELECTUELLES - APEI	-	Aide financière pour l'achat de fournitures scolaires, de matériels ainsi que pour la location et la maintenance d'un photocopieur. L'Institut Médico-Educatif compte actuellement 125 jeunes en situation de handicap mental âgés de 7 à 16 ans dont 87 bénéficient d'un enseignement scolaire	450 000 F	450 000 F	Pas d'autres financements sollicités	Fonctionnement des classes spécialisées : 486 000 F	450 000 F
						TOTAL	1 954 000 F

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE SCOLAIRE NON RETENUES – FONCTIONNEMENT

NOM DU GROUPEMENT	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MOTIF DU REFUS	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2022 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2023 (F/CFP)
COLLEGE DE TUBAND	-	Aide au déplacement de 51 élèves des classes de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} de la Section Internationale Australienne du 7 au 15 septembre 2023 à Melbourne dans le cadre d'un projet d'échanges scolaires	La Ville n'intervient pas dans le financement des projets des collèges	300 000 F	6 699 000 F	Collège : 220 000 F FSE : 200 000 F Participation des parents : 4 845 000 F Collectivités : 1 134 000 F	0 F	0 F
AMICALE DU LYCEE BLAISE PASCAL	-	Aide au déplacement de 16 élèves de la classe de 1 ^{ère} Générale de la spécialité Anglais Monde Contemporain du 15 au 20 juin 2023 à Sydney dans le cadre d'un projet linguistique et culturel	La Ville n'intervient pas dans le financement des projets des lycées.	120 000 F	2 420 910 F	Lycée : 87 310 F Gouvernement : 200 000 F Province Sud : 120 000 F APE : 360 000 F Participation des parents : 1 152 000 F Participation des enseignants : 40 000 F Opéra Club : 101 600 F Ventes diverses : 120 000 F Prestations de services : 120 000 F	0 F	0 F
ASSOCIATION CONTACT DU LYCEE LAPEROUSE	-	Aide au déplacement de 28 élèves de 1 ^{ère} année de BTS Support à l'Action Managériale du 9 au 17 septembre 2023 à Sydney afin de découvrir le tissu économique local	La Ville n'intervient pas dans le financement des projets des lycées.	40 000 F	4 845 541 F	Lycée : 350 000 F Province Sud : 850 000 F Communes : 280 000 F APE : 445 541 F Participation des parents : 1 120 000 F Autres établissements : 360 000 F Ventes diverses : 1 400 000 F	0 F	0 F

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE SCOLAIRE RETENUES – INVESTISSEMENT

Budget annuel subventions d'investissement : 1 000 000 F/CFP
 Budget déjà attribué : 0 F/CFP
 Reliquat budget : 1 000 000 F/CFP
 Proposition d'attribution du SVE : 960 000 F/CFP
 Disponible après proposition du SVE : 40 000 F/CFP

NOM DU GROUPEMENT	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2022 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2023 (F/CFP)
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE LES LYS	-	Aide au financement d'un jeu de cour	131 400 F	795 000 F (fournitures : 667 800 F ; pose : 127 200 F)	APE : 600 000 F VDN (DACP) : 63 600 F L'installation du jeu sera financée par la Ville à hauteur de 50 %	0 F	130 000 F
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE FREDERIC SURLEAU	-	Aide au financement d'un jeu de cour pour les élèves de maternelle de l'école	301 570 F	779 630 F (fournitures : 693 770 F ; pose : 85 860 F)	APE : 435 130 F VDN (DACP) : 42 930 F L'installation du jeu sera financée par la Ville à hauteur de 50 %	0 F	300 000 F
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVE DE L'ECOLE LES HIBISCUS	-	Aide au financement d'un jeu de cour	240 000 F	550 670 F (fournitures : 391 670 F ; pose : 132 500 F)	APE : 244 420 F VDN (DACP) : 66 250 F L'installation du jeu sera financée par la Ville à hauteur de 50 %	0 F	240 000 F

NOM DU GROUPEMENT	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2022 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2023 (F/CFP)
COOPERATIVE DE L'ECOLE MAURICE FONROBERT	-	Aide au financement d'un jeu de cour pour les élèves de maternelle de l'école	201 612 F	201 612 F (fournitures : 169 812 F ; pose : 31 800 F)	Pas d'autres financements sollicités La DACP peut prendre en charge 50 % d'installation au bénéfice de 3 écoles en 2023. La demande de l'école FONROBERT étant arrivée en 4 ^{ème} position (ordre d'arrivée), la DACP ne pourra pas prendre en charge 50 % de l'installation de ce jeu.	Jeu de cour : 185 712 F Animations de fin d'année : 100 500 F	200 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE EDMOND DESBROSSE	-	Aide au financement de l'achat d'une table de pique-nique dans le cadre du projet «Innov'école»	94 075 F	94 075 F	Pas d'autres financements sollicités	Animations de fin d'année : 117 500 F	90 000 F
						TOTAL	960 000 F



VILLE DE NOUMEA

806

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	M.	Claude CHARLOT
13.07.2023	M.	Michel FONGUE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Janine BAJON	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
DATE D'AFFICHAGE	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Magali MANUOHALALO
13.07.2023	M.	Bruno CAPY	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Veylma FALAE
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Kimberley BARONI	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Patrick GUILLON	Mme	Charlotte THAIWE
			Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	:	30	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	:	52	Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(22 procurations)			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Daniel HINSCHBERGER
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
			M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Naïa WATEOU	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Luc BRUN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Valérie LAROQUE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/806

attribuant des subventions à divers groupements et associations à caractère scolaire
au titre de l'année 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 JUL. 2023

Calédonie,
VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU les demandes de subvention en dates des 8 décembre 2022, 8, 22 et 27 février, 6, 18, 27, 28 et 30 mars, 5, 18 et 24 avril, 10 et 11 mai 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/91 du 30 juin 2023,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions, pour un montant total de deux millions neuf cent quatorze mille (2 914 000) francs CFP, aux groupements et associations suivants :

- en fonctionnement :

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE Aide au renouvellement de l'opération «Embellissons nos écoles 2023»	400 000 francs CFP
Aide au financement du transport des élèves dans le cadre des répétitions et spectacles annuels des écoles publiques de la commune de Nouméa	600 000 francs CFP
COOPERATIVE DE L'ECOLE HENRIETTE GERVOLINO Aide au financement du séjour de 23 élèves de la classe de CM2B à Poé du 17 au 21 juillet 2023 dans le cadre du projet «Activités physiques de pleine nature»	100 000 francs CFP
COOPERATIVE DE L'ECOLE EDMOND DESBROSSE Aide au financement du séjour de 17 élèves de la classe de CM1/CM2 à Poé du 23 au 27 octobre 2023 dans le cadre du projet «Activités physiques de pleine nature»	75 000 francs CFP

COOPERATIVE DE L'ECOLE DANIEL TALON Aide au financement du séjour de 24 élèves de la classe de CM2 à Poé du 23 au 27 octobre 2023 dans le cadre du projet « Activités physiques de pleine nature »	100 000 francs CFP
COOPERATIVE DE L'ECOLE GUSTAVE LODS Aide au financement de matériels et de mobiliers pour l'aménagement d'un coin d'activités pour les 12 élèves de la classe de CLIS ayant un niveau de petite section de maternelle	45 000 francs CFP
COOPERATIVE DE L'ECOLE CHRISTINE BOLETTI Aide au financement du séjour de 15 élèves de la classe de CM2A à Téremba du 8 au 11 novembre 2023 dans le cadre du projet «Classe patrimoine»	90 000 francs CFP
COOPERATIVE DE L'ECOLE FRANCOIS GRISCELLI Aide au financement de matériels et de mobiliers modulables et flexibles pour aménager la classe de CP/CE1 dite «flexible»	54 000 francs CFP
COOPERATIVE DE L'ECOLE MARGUERITE ARSAPIN Aide financière pour l'organisation d'activités festives avant la fermeture définitive de l'école	40 000 francs CFP
ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES INTELECTUELLES Aide financière pour l'achat de fournitures scolaires, de matériels ainsi que pour la location et la maintenance d'un photocopieur	450 000 francs CFP
- en investissement :	
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE LES LYS Aide au financement d'un jeu de cour	130 000 francs CFP
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE FREDERIC SURLEAU Aide au financement d'un jeu de cour pour les élèves de maternelle de l'école	300 000 francs CFP
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE LES HIBISCUS Aide au financement d'un jeu de cour	240 000 francs CFP
COOPERATIVE DE L'ECOLE MAURICE FONROBERT Aide au financement d'un jeu de cour pour les élèves de maternelle de l'école	200 000 francs CFP
COOPERATIVE DE L'ECOLE EDMOND DESBROSSE Aide au financement de l'achat d'une table de pique-nique dans le cadre du projet «Innov'école»	90 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2023, chapitre 65 «Charges de gestion courante» pour le fonctionnement et chapitre 204 «Subventions d'équipements» pour l'investissement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

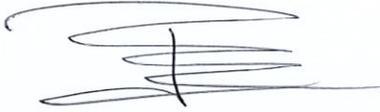
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUL. 2023

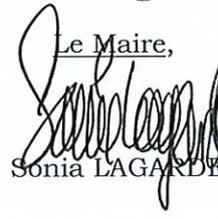
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 JUL. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le Maire,

 Sonia LAGARDE


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S. (S.V.E.)	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

28 JUL. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ATTRIBUANT DES SUBVENTIONS A DIVERS GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE
ANNEE 2023

Date de transmission de l'acte : 27/07/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/07/2023

Numéro de l'acte : 2023-806 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-806-DE

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Celine MARTINI ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.4. Autres actes concernant les subventions